



Le mercredi 30 octobre 2013

BEST WESTERN PLUS Hôtel Universel
Drummondville

L'initiative proAction

Denis Morin, président du comité proAction
et 1^{er} vice-président de la
Fédération des producteurs de lait du Québec

Une initiative conjointe du
Comité bovins laitiers et

Fédération
 des producteurs
de lait du Québec


CRAAQ
CULTIVER L'EXPERTISE
DIFFUSER LE SAVOIR

L'initiative proAction

LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA (PLC), LES 23 ET 24 JUILLET 2013, LES REPRÉSENTANTS DES PRODUCTEURS DE LAIT DE TOUTES LES PROVINCES CANADIENNES ONT ADOPTÉ UN PLAN SUR 10 ANS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE, DANS TOUTES LES PROVINCES CANADIENNES, DE L'INITIATIVE PROACTION MENANT À UNE CERTIFICATION CANADIENNE.

Mercedes Erra, la PDG de Havas Worldwide, un grand regroupement mondial d'agences de marketing et de communication, disait dans une entrevue au journal Les Affaires en décembre dernier : « Nous devons passer d'un univers marketing où l'on proclame, à un autre où l'on démontre. Au lieu d'annoncer les choses comme si elles étaient acquises, il faut les prouver. Les consommateurs réclament du concret. » Autrement dit : Proclamer ne suffit plus; il faut démontrer.

C'est l'idée derrière l'initiative proAction, c'est-à-dire d'élaborer et de mettre en œuvre divers programmes existants sur les fermes et de nouveaux programmes sur plusieurs aspects de la production laitière qui seraient uniformes à travers le Canada et permettraient aux producteurs de lait de démontrer ce qu'ils proclament. Les volets ciblés pour ce programme sont : le bien-être animal, la biosécurité, l'environnement, la salubrité par le programme Lait canadien de qualité (LCQ), la qualité et la traçabilité.

L'objectif de cette initiative est de positionner le lait canadien auprès des consommateurs comme l'un des meilleurs au monde et de répondre aux plus hautes normes afin, notamment, d'assurer le maintien de notre marché, de répondre aux demandes et, possiblement, d'aller chercher de nouveaux marchés. C'est aussi un bon moyen de mettre en valeur les bonnes pratiques qui sont déjà appliquées sur les fermes et ainsi nous aider dans la promotion de nos pratiques et défendre notre système.

POURQUOI UNE TELLE INITIATIVE?

Nous vivons dans un monde où le niveau des exigences du consommateur pour l'aliment qu'il achète est croissant. Il le veut savoureux, nourrissant, salubre, bon pour la santé, produit en accord avec l'environnement et de façon éthique, avec une préoccupation pour le bien-être des animaux. La population a des attentes, mais peut difficilement porter un jugement objectif sur les méthodes de production et d'élevage, car elle n'est pas toujours familière avec les pratiques employées en agriculture.

Sur le plan de la production laitière, nous n'avons pas eu à subir trop de critiques à ce sujet. Au contraire, un sondage Ipsos Marketing effectué à la fin février révélait que 97 % des Québécois faisaient plutôt ou tout à fait confiance aux producteurs de lait. Peu de secteurs d'activités dans notre société atteignent actuellement un tel niveau d'approbation. Nous en sommes heureux, mais nous ne pouvons utiliser ces résultats comme excuse pour ne rien faire. Il faut, en effet, faire preuve de prudence avec ces chiffres. Nous le savons tous, l'opinion publique peut changer rapidement selon les circonstances.

On voit parfois passer dans les médias des histoires d'horreur concernant le traitement des animaux qui soulèvent à juste titre l'indignation de la population. Même si ces cas viennent souvent d'ailleurs et qu'ils sont peu fréquents, les critiques qu'ils déclenchent finissent par éclabousser tout le monde et créent de la méfiance à l'égard des méthodes de production utilisées.

Une des façons de réagir des transformateurs et des détaillants pour rassurer les consommateurs est de demander aux producteurs la preuve que leurs méthodes de production sont adéquates. Ils montrent ainsi à leur clientèle qu'ils sont à l'écoute de leurs préoccupations afin d'obtenir un avantage commercial.

Que les critiques face à certaines pratiques d'élevage soient fondées ou non, il reste que l'impression et l'opinion du consommateur sont importantes et qu'elles ont un impact sur leurs choix d'achat. Parce que la population peut difficilement porter un jugement sur les méthodes d'élevage, alors elle doit avoir un moyen de savoir si des règles adéquates sont appliquées et si des normes spécifiques sont suivies à la ferme comme les producteurs l'affirment. C'est là que la certification a son importance. Elle permet, par un processus de vérification, de prouver et de confirmer que des méthodes d'élevage spécifiques sont appliquées à la ferme et d'ajouter de la crédibilité aux affirmations des producteurs. Elle permet également de mettre en valeur les bonnes pratiques qui sont déjà appliquées sur les fermes et dont l'utilisation peut être démontrée par la certification.

CE QUI SE FAIT AILLEURS ET DANS D'AUTRES PRODUCTIONS

Le contexte d'exigences croissantes que nous vivons a donné lieu à plusieurs initiatives de normalisation des pratiques ou d'élimination de certaines d'entre elles. Il y a eu, entre autres, le bannissement des cages de gestation des truies en Europe et dans quatre États américains (Oregon, Floride, Arizona, Californie). Au Québec, huit grandes chaînes canadiennes de supermarchés, représentant 90 % des ventes d'épicerie, ont annoncé qu'elles songent à ne plus offrir de porc produit par des truies confinées aux cages de gestation. De son côté, Kraft demande à ses fournisseurs l'arrêt de l'amputation de la queue des vaches d'ici 2022. Les Producteurs d'œufs du Canada ont adopté une motion sur le logement des poules en juillet dernier. Cette motion stipule que « l'industrie canadienne des œufs éliminera graduellement les logements conventionnels à mesure que les installations actuelles seront soit rénovées, soit rééquipées [...] si bien qu'aucun système de cages conventionnelles ne sera installé au Canada après le 31 décembre 2014. »

Le processus est en marche dans plusieurs productions.

Dans le dossier émotif et médiatique du bien-être animal, il faudra s'attendre à ce que les détaillants fassent diverses demandes à leurs fournisseurs qui, à leur tour, achemineront les mêmes demandes à leurs propres fournisseurs. Plutôt que de se faire imposer les règles et l'échéancier par d'autres, il peut être préférable de prendre les devants, d'être présent et de jouer un rôle dans le processus.

Bref, doit-on attendre que les détaillants nous dictent des règles qui pourraient s'avérer être difficiles à appliquer? Pourquoi ne pas prendre l'initiative et s'assurer d'avoir son mot à dire dans le développement du programme plutôt que de se le faire imposer?

QU'EST-CE QUE CELA VA APPORTER?

Certains producteurs diront que cela va leur apporter plus de paperasse sans que ce soit obligatoirement compensé par un meilleur prix. C'est possible, mais le programme permettra de démontrer aux consommateurs canadiens que les producteurs laitiers du Québec et du Canada appliquent sur leur ferme des normes qui permettent d'atteindre le plus haut niveau de qualité. La majorité des éleveurs appliquent déjà en grande partie ces règles. De plus, plusieurs de ces exigences ont des impacts positifs indirects sur la rentabilité des fermes et sur leur image.

Même si le lait est produit dans un contexte de gestion de l'offre, nous sommes en compétition avec d'autres aliments qui offrent aux consommateurs une certaine sécurité d'esprit grâce à la certification. Les producteurs laitiers pourront ainsi se comparer avantageusement avec d'autres maillons de l'agroalimentaire du Québec et du Canada qui offrent cette garantie de qualité.

Nous sommes également en compétition avec des importations de pays qui appliquent déjà des normes du même type, ou sont en voie de le faire, et qui pourraient être réclamées par les entreprises. Il suffit de traverser la frontière pour prendre connaissance d'un programme de bien-être animal auquel une très forte proportion des producteurs américains participe.

Nous devons continuer de travailler afin de conserver la confiance du consommateur et des acheteurs et montrer aux gouvernements que la mise en marché collective est en mesure de répondre à tous les marchés.

LES ÉTAPES

La décision en juillet dernier d'aller de l'avant avec l'initiative proAction n'est que le début d'un long processus.

Des six volets envisagés pour faire partie de proAction, trois sont déjà mis en place au Québec. Il s'agit de la traçabilité, de la salubrité par LCQ et de la qualité du lait. Deux autres sont au début du processus : le bien-être animal et la biosécurité. Enfin, la forme que pourrait prendre le dernier volet, l'environnement, n'a pas encore été déterminée.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

En collaboration avec les Producteurs laitiers du Canada (PLC) et d'autres organismes, le Conseil national pour le soin des animaux d'élevage (CNSAE) a publié, en 2009, le *Code de pratiques pour le soin et la*

manipulation des bovins laitiers qui a été envoyé à l'ensemble des producteurs laitiers du Canada. Il fournit des lignes directrices pour les personnes qui s'occupent des animaux.

Les grands volets du code sont les conditions de logement, la gestion, le transport, l'abattage et d'autres pratiques relatives à l'élevage des animaux. Certaines lignes directrices constituent des exigences concernant des pratiques qui sont jugées acceptables ou non et d'autres, des recommandations qui représentent des objectifs d'amélioration continue et qui vont un peu plus loin que les exigences.

Les exigences présentées dans le Code sont majoritairement qualitatives. Par exemple, les veaux non sevrés doivent disposer d'un espace de repos confortable, isolé, chaud, sec et ayant une surface de plancher démontrant de l'adhérence. Ils doivent pouvoir se lever, se coucher et se retourner avec aisance et avoir un contact visuel avec d'autres animaux. Le Code n'exige pas une superficie minimum pour élever les veaux ni un type de logement spécifique; ils peuvent donc être élevés individuellement ou en groupe. D'autres exigences sont déjà appliquées dans les pratiques courantes pour l'ensemble des producteurs, par exemple enlever le fumier des allées et des stalles afin que les vaches restent propres.

Toutefois, certaines exigences sont plus contraignantes pour les producteurs ou représentent un seuil minimum à atteindre pour tous. En voici quelques exemples.

Logement et installations

Bovins malades ou blessés

Les installations doivent permettre de séparer et de traiter les animaux malades ou blessés.

- Cette exigence a pour objectif de prodiguer des soins appropriés aux animaux malades ou blessés et de leur assurer du confort. Toutefois, le Code ne mentionne pas que le producteur doit construire une installation séparée de son bâtiment principal pour répondre à cette exigence. Un enclos avec une litière abondante y répond. Cette exigence est particulièrement importante dans les stabulations libres afin d'éviter la transmission des maladies à l'ensemble du troupeau et de traiter l'animal de façon sécuritaire.

Conception des stalles

La densité d'élevage ne doit pas dépasser 1,2 vache par logette dans une stabulation libre et il faut prévoir une superficie de 120 pi² (11 m²) par vache adulte dans les enclos à litière de paille accumulée.

- Aucune exigence n'est imposée en ce qui concerne les dimensions de stalles. Toutefois, le producteur doit s'assurer que les stalles sont conçues de manière à minimiser les blessures aux jarrets, aux genoux et permettre aux vaches de se lever et de se coucher avec aise.
- Un sol de béton non recouvert n'est pas acceptable pour le confort des vaches. Les producteurs qui ont ce type d'installation doivent donc ajouter de la litière.

- Le Code n'exige pas non plus que les vaches soient logées en stabulation libre ou qu'elles bénéficient d'une période d'exercice chaque jour. Cette exigence qui est véhiculée depuis l'automne dernier découle des recommandations pour l'élevage des bovins laitiers biologiques et elle ne s'applique pas à l'ensemble des producteurs laitiers.

Alimentation et eau

Évaluation de l'état de chair

Les producteurs doivent prendre des mesures correctives pour tout animal présentant une cote de l'état de chair égale à 2 ou moins.

- Selon une étude réalisée par Mme de Passillé et son équipe sur 240 fermes à travers le Canada en 2012, les producteurs gèrent habituellement bien cette exigence, puisque la majorité des troupeaux ont seulement une vache ou moins avec une cote de chair de 2 ou moins.

Veaux non sevrés

Il faut s'assurer que le veau reçoive au moins 4 litres de colostrum de bonne qualité dans les 12 heures suivant la naissance et qu'il prenne le premier repas le plus tôt possible, soit moins de 6 heures après la naissance.

- Cette exigence repose sur le fait que le colostrum a une grande incidence sur la santé et le bien-être des veaux. Le colostrum étant riche en immunoglobulines, principalement après la première traite, il aide le veau à se défendre contre les maladies infectieuses, puisque celui-ci naît sans système immunitaire. L'absorption des immunoglobulines est meilleure dans les 8 premières heures suivant la naissance.
- Lorsque les veaux subissent un stress occasionné par le froid, il faut augmenter la quantité de lait servie.
- L'alimentation des veaux devrait être ajustée pour corriger les pertes de chaleur encourues.

Gestion de la santé et du bien-être

Dresseurs électriques dans les étables à stabulation entravée

La tension des dresseurs électriques ne doit pas dépasser 2 500 volts et ils doivent être réglables en hauteur.

- Cette exigence améliore le bien-être animal puisqu'un mauvais positionnement des dresseurs électriques occasionne plus de stress pour la vache, peut diminuer la propreté ou être carrément inefficace. De plus, il peut diminuer les signes de chaleur de la vache, ce qui peut nuire aux performances de reproduction.

Pratiques d'élevage

Écornage

Il faut appliquer des mesures de contrôle de la douleur pendant l'écornage.

- Le Code fait mention de trois façons de contrôler la douleur lors de l'écornage : l'utilisation de sédatif, d'anesthésiant local ou d'analgésique. Les pratiques exemplaires recommandent une combinaison de ces trois moyens lors de l'écornage de ses veaux. Certaines cliniques vétérinaires du Québec offrent la possibilité de faire exécuter le travail d'écornage par un technicien ou une technicienne en santé animale.

Amputation de la queue

On ne doit pas amputer les queues des animaux laitiers, sauf pour des raisons médicales.

- Les recherches sur l'amputation de la queue n'ont pas démontré d'amélioration de l'état de propreté du pis ou des pattes, de diminution des cellules somatiques ou une prévalence des agents pathogènes dans le pis. Puisque l'amputation de la queue provoque de la douleur et de l'inconfort, cette pratique n'est pas permise par le Code.

Préparation du bétail pour le transport

Les animaux laitiers doivent être alimentés et abreuvés dans les cinq heures précédant leur chargement si la durée prévue de leur confinement dépasse 24 heures à partir du moment du chargement.

- La manipulation des animaux ne doit pas causer de blessures et l'utilisation du bâton électrique n'est autorisée que dans les situations extrêmes, soit lorsque la sécurité des personnes ou des animaux est menacée.

Depuis deux ans, le CNSAE élabore un Programme d'évaluation de soins aux animaux (PESA) à partir des exigences du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers. Le PESA servira à déterminer ce qui sera évalué pour le programme bien-être de l'initiative proAction. Ce programme comporte une série de questions auxquelles les producteurs doivent répondre, l'évaluation de quatre indicateurs de bien-être des animaux à la ferme, soit la propreté, la boiterie, les blessures et l'état de chair ainsi que cinq procédures normalisées d'opération (PNO) à colliger. Ces PNO sont :

- Gestion de la prise de colostrum et de l'alimentation des veaux;
- Actes médicaux pour le contrôle de la douleur;
- Boiterie et taille des onglons;
- Euthanasie;
- Expédition des veaux et des bovins.

La majorité des exigences précédemment énumérées seront incluses dans le PESA tout comme d'autres exigences plus qualitatives. Ce programme a été testé le printemps dernier dans la cadre d'un projet pilote sur une vingtaine de fermes au Canada pour en vérifier l'application à la ferme. À la suite de ce projet pilote, les travaux se poursuivent pour déterminer les exigences qui seront vérifiées et les procédures de vérification. L'ensemble des commentaires des producteurs qui ont participé au projet pilote est positif. Même si quelques documents devaient être complétés, les participants ont trouvé le programme relativement simple à mettre en place et, pour la majorité, les exigences faisaient déjà partie d'une saine gestion de leur troupeau.

Une fois connue la façon dont le bien-être sera évalué, il restera à déterminer comment ce processus s'intégrera à une certification. Quels seront les éléments obligatoires pour les producteurs? Y aura-t-il des seuils minimums à atteindre et des cibles souhaitées pour d'autres éléments? Lorsque défini, de la formation sur le terrain sera offerte aux producteurs, intervenants et agents valideurs.

Du travail reste à faire pour en arriver à une certification et plusieurs questions sont encore en suspens.

LA BIOSÉCURITÉ

Tout d'abord, qu'est-ce que la biosécurité? Selon l'Agence canadienne d'inspection des aliments, « la biosécurité à la ferme est un ensemble de pratiques de gestion destinées à limiter ou à prévenir et à maîtriser :

- l'introduction d'agents pathogènes infectieux dans la ferme;
- la propagation au sein de la production;
- la propagation de ces agents pathogènes hors de la ferme qui peuvent avoir des effets défavorables sur l'économie, l'environnement et la santé humaine ».

Les éclosions de maladie, comme la fièvre aphteuse en Europe dans les années 2000 ou l'encéphalopathie spongiforme des bovins (ESB) au Canada en 2003, ont engendré d'importantes pertes économiques pour les producteurs laitiers. À plus petite échelle, des troupeaux du Québec ont été affectés par la diarrhée virale bovine (BVD), par des infections à mycoplasme ou encore par *Salmonella Dublin*. Ces événements font ressurgir à chaque fois la nécessité pour l'industrie laitière canadienne de se doter de mesures de biosécurité.

Plusieurs maladies sont susceptibles d'affecter la rentabilité des fermes laitières, que ce soit par les coûts engendrés pour soigner les animaux ou par la diminution de la production de lait. Il peut aussi y avoir une incidence sur l'ensemble de l'industrie avec des maladies qui ont un impact sur la perception du public et sur la perte de marchés. Jusqu'à ce jour, la biosécurité demeure abstraite pour la majorité des producteurs laitiers puisqu'il est difficile de savoir combien un producteur a épargné en évitant l'introduction d'une maladie dans son troupeau. De plus, la baisse de production de lait qui a mené à la réforme de certaines vaches a peut-être été causée par une maladie infectieuse jamais diagnostiquée, par exemple la paratuberculose.

Dans l'optique d'aider les producteurs laitiers à agir en biosécurité, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a élaboré une norme nationale de biosécurité pour les fermes laitières en collaboration avec les Producteurs laitiers du Canada, les ministères d'agriculture provincial et fédéral et l'Association canadienne des médecins vétérinaires. De cette norme volontaire a découlé un « Guide de planification pour les producteurs » qui a été envoyé à tous les producteurs de lait du Canada au mois d'avril dernier. L'objectif de ce guide est d'aider le producteur à connaître un ensemble de bonnes pratiques qui l'aidera à améliorer la biosécurité à la ferme. À la fin du guide, les producteurs peuvent répondre à une série de questions pour connaître les éléments de biosécurité à améliorer sur leur ferme.

Le guide de planification pour les producteurs préparé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments propose un ensemble de moyens de contrôle pour gérer la biosécurité au sein d'un troupeau. Les actions sont divisées en quatre domaines de contrôle :

- 1) Gestion de la santé des animaux;
- 2) Introduction et déplacement d'animaux;
- 3) Gestion des installations et assainissement;
- 4) Personnel, visiteurs, véhicules et équipement.

Les actions proposées dans le guide de planification ne seront pas nécessairement appliquées dans le plan de biosécurité de chaque ferme laitière. En élaborant leur plan de biosécurité, les producteurs doivent sélectionner les bonnes pratiques qui répondent aux besoins de leur ferme. Un plan de biosécurité détermine les pratiques utiles pour gérer les risques à leur ferme. Il est conçu pour tenir compte de l'aménagement de la ferme et des pratiques d'élevage. L'élaboration d'un plan de biosécurité à la ferme est un effort d'équipe entre chaque producteur et son médecin vétérinaire.

Les exigences afin d'obtenir une certification pour la biosécurité à la ferme ne sont pas encore établies et devraient être élaborées en collaboration avec les intervenants du secteur.

ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne le volet environnement, la réflexion se continue afin d'établir les règles sur lesquelles sera basée la certification. Afin d'alimenter cette réflexion, les Producteurs laitiers du Canada organisent un symposium sur l'environnement les 12 et 13 novembre 2013 à Ottawa qui portera sur la situation d'aujourd'hui dans différentes provinces du Canada. Ce Symposium traitera, entre autres, des opportunités et des défis que les producteurs rencontreront à l'avenir et des moyens de réduire l'empreinte écologique des fermes. Ce symposium se terminera par un après-midi de discussions entre les producteurs de lait afin de voir les orientations des prochaines étapes du volet environnement.

CONCLUSION

Lors de l'assemblée générale annuelle de la FPLQ en avril dernier, les délégués ont accepté le principe de créer une certification nationale pourvu que des producteurs soient présents de façon majoritaire tout au long du processus de développement et d'implantation du programme ainsi que dans les prises de décision et que ces derniers soient tenus au courant de l'avancement de ce programme. Ils ont également demandé que des périodes de temps raisonnables soient accordées pour les ajustements à la ferme et que les cibles à atteindre soient progressives et étalées dans le temps. Finalement, ils ont réclamé de pouvoir bénéficier des programmes publics disponibles afin de financer le développement et l'implantation de ce programme.

De leur côté, les délégués du conseil général des Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont accepté, en juillet, d'aller de l'avant avec l'initiative proAction, mais ont demandé d'approuver les détails de chaque programme et leur plan de mise en œuvre. Ils ont également adopté les principes devant guider l'initiative proAction, dont celui d'utiliser l'infrastructure et le cadre actuels du programme LCQ et des audits crédibles et indépendants.

Avec proAction, les producteurs de lait canadiens se sont donné une mission qui est de pouvoir fournir l'assurance d'une gestion saine, responsable et durable de leurs animaux et de l'environnement et, également, de mettre en marché collectivement des aliments de haute qualité, nutritifs et sains.

La norme de biosécurité est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/biosecurite/normes-et-principes/norme-nationale/fra/1359657658068/1359658301822>

Le guide envoyé à tous les producteurs est également disponible :

<http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/biosecurite/normes-et-principes/guide-du-producteur-fermes-laitieres/fra/1374262804030/1374262928209>

Le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers :

<http://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-laitiers>